

## PROCES-VERBAL

**Nombre de membres****Séance du mercredi 21 avril 2021****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un avril l'assemblée régulièrement convoqué le 16 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Gérard SOLER.

**Présents :** 12**Votants:** 13**Sont présents:** Gérard SOLER, Bruno LOPEZ, Monique SURJUS, Jean-Pierre BRIAL, Eugénie BAPTISTE, Christian CAMPA, Marilyn COLL, Kathy PACHEU, Jean-Charles MARTINEZ, Delphine PUIG, David LECOQ, Mathieu ROUSTANY**Représentés:** Gaëlle TIRADO**Excuses:** James DUMORTIER, Aurore SEGUIER**Absents:****Secrétaire de séance:** Eugénie BAPTISTE**Objet: Vote du compte administratif - corbere cabanes - DE 2021 08**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LOPEZ Bruno

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur SOLER Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 103.53				40 103.53
Opérations exercice	515 332.40	480 211.15	743 148.02	834 236.41	1 258 480.42	1 314 447.56
<b>Total</b>	<b>515 332.40</b>	<b>520 314.68</b>	<b>743 148.02</b>	<b>834 236.41</b>	<b>1 258 480.42</b>	<b>1 354 551.09</b>
Résultat de clôture		4 982.28		91 088.39		96 070.67
Restes à réaliser	143 139.00	67 865.00			143 139.00	67 865.00
<b>Total cumulé</b>	<b>143 139.00</b>	<b>72 847.28</b>		<b>91 088.39</b>	<b>143 139.00</b>	<b>163 935.67</b>
Résultat définitif	70 291.72			91 088.39		20 796.67

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

**Objet: Vote du compte de gestion - corbere cabanes - DE 2021 09**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur SOLER Gérard, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - corbere cabanes - DE 2021 10**

Le conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 91 088.39 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	42 200.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>91 088.39</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>91 088.39</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>91 088.39</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	70 291.72
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	20 796.67
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Objet: Vote des taux d'imposition 2021 - DE 2021 11**

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour 2021 ainsi que des taux appliqués en 2020.

Ces taux étaient :

- Taxe d'habitation : 18.43 %
- Taxe foncière bâti : 24.53 %
- Taxe foncière non bâti : 83.19 %

Il propose à l'assemblée de maintenir les mêmes taux pour l'année 2020.

Toutefois, "en vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, pour 2021, le taux de foncier de référence est égal aux taux TFB communal 2020 qui est de 24,53% + Taux département 66 de 20.10 % soit pour la commune de CORBERE les CABANES = 44.63%

Les nouveaux taux pour 2021 sont :

- Taxe d'habitation : sans objet

- Taxe foncière bâti : 44.63 %
- Taxe foncière non bâti : 83.19 %

Le Conseil Municipal ouï le Maire, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE ET VOTE** ces nouveaux taux d'imposition pour l'année 2021.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Objet: Vote du budget primitif - corbere cabanes - DE 2021 12**

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Corbere Les Cabanes,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Corbere Les Cabanes pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 949 487.43 Euros**

**En dépenses à la somme de : 2 949 487.43 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	148 478.97
012	Charges de personnel, frais assimilés	336 400.00

65	Autres charges de gestion courante	255 199.33
66	Charges financières	21 800.00
023	Virement à la section d'investissement	20 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 147.72
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>814 026.02</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	3 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	39 686.00
73	Impôts et taxes	560 139.00
74	Dotations et participations	178 903.02
75	Autres produits de gestion courante	32 280.00
76	Produits financiers	18.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>814 026.02</b>

#### *SECTION D'INVESTISSEMENT*

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	1 350.00
204	Subventions d'équipement versées	14 500.00
21	Immobilisations corporelles	329 411.41
23	Immobilisations en cours	1 684 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	94 200.00
45	Comptabilité distincte rattachée	11 500.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 135 461.41</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	1 301 745.00
16	Emprunts et dettes assimilées	492 100.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	64 369.39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	91 088.39
138	Autres subventions invest. non transf.	16 528.63
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000.00
45	Comptabilité distincte rattachée	11 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	20 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 147.72
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 982.28
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 135 461.41</b>

## ADOPTE A LA MAJORITE

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Objet: Vote des participations et subventions 2021 - DE 2021 13**

Monsieur le Maire donne lecture des participations aux syndicats et subventions aux associations dont le détail est regroupé sur les articles 65548 et 6574.

On retrouve ci-dessous le détail des participations aux syndicats, des subventions octroyées aux associations extérieures à la commune et à celles de la commune.

<b>65548</b>	<b>Participations aux syndicats</b>	<b>155 036.33</b>
	<i>Contribution SYDEEL</i>	<i>550.00</i>
	<i>Syndicat Canigó Grand Site</i>	<i>3 642.00</i>
	<i>SIP des Aspres</i>	<i>1 960.00</i>
	<i>SIVM des deux Corbère</i>	<i>146 233.33</i>
	<i>Syndicat Mixte A.G.E.D.I.</i>	<i>2 000.00</i>
	<i>SIOCCAT</i>	<i>651.00</i>

<b>6574</b>	<b>Subventions aux associations</b>	<b>5 120.00</b>
	<i>UNAPEI</i>	<i>20,00</i>
	<i>Amicale des Amis Pompiers des deux Corbère</i>	<i>50,00</i>
	<i>Amicale des Donneurs de sang</i>	<i>50,00</i>
	<i>Aide à l'installation d'un Médecin</i>	<i>3 600.00</i>
	<i>Boule Cabanencque</i>	<i>50,00</i>
	<i>Club du 3° Age</i>	<i>200,00</i>
	<i>Comité des fêtes</i>	<i>500,00</i>
	<i>Société Communale de chasse</i>	<i>200,00</i>
	<i>Anciens Combattants (Henri BARBUSSE)</i>	<i>50,00</i>
	<i>USEP FOL</i>	<i>100,00</i>
	<i>Association KEZACHO</i>	<i>50,00</i>
	<i>Association Sport Nature</i>	<i>50,00</i>
	<i>Club Détente et Loisirs</i>	<i>200,00</i>

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les attributions ci-dessus.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré valablement par 1 voix CONTRE et 12 voix POUR :**

- **APPROUVE** les participations et subventions ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 0

Refus : 0

## **Objet: Demande de subvention DETR pour le projet de salle polyvalente - DE 2021 14**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès de l'Etat une dotation d'équipement de territoires ruraux (DETR) pour la construction d'une salle polyvalente.

La population a presque triplé en 40 ans et la salle actuelle, rénovée en 1982, ne pouvant accueillir qu'une centaine de personnes, est trop petite pour recevoir les administrés de notre commune lors de diverses manifestations.

Cet équipement est devenu nécessaire pour permettre l'organisation d'activités culturelles, associatives, sportives et administratives.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 398 600 € H.T.

Le Conseil Départemental et la Région seront également sollicités.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** le descriptif des travaux pour la construction d'une salle polyvalente pour un montant estimé à 1 398 600.00 € H.T. ;
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR aussi substantielle que possible, sachant que le Conseil Départemental et la Région seront sollicités ;
- **PREND ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans un bref délai, la durée totale des subventions étant fixée à trois ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les consultations pour la réalisation de l'opération ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

## **Objet: Demande de subvention auprès de la Région pour le projet de salle polyvalente - DE 2021 15**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès de la Région Occitanie une subvention aussi substantielle que possible pour la construction d'une salle polyvalente.

La population a presque triplé en 40 ans et la salle actuelle, rénovée en 1982, ne pouvant accueillir qu'une centaine de personnes, est trop petite pour recevoir les administrés de notre commune lors de diverses manifestations.

Cet équipement est devenu nécessaire pour permettre l'organisation d'activités culturelles, associatives, sportives et administratives.

Le coût estimatif des travaux est de 1 398 600 € H.T.

L'Etat et le Conseil Départemental seront également sollicités.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** le projet de construction d'une salle polyvalente d'un coût prévisionnel de 1 398 600 € H.T.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de la Région Occitanie aussi substantielle que possible, sachant que l'Etat et le Conseil Départemental seront sollicités ;
- **PREND ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée pourra être engagée après notification de l'attribution de la subvention, la durée totale des subventions étant fixée à trois ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'avancement de ce dossier et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux de cette opération ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet de salle polyvalente - DE 2021 16**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention aussi substantielle que possible pour la construction d'une salle polyvalente.

La population a presque triplé en 40 ans et la salle actuelle, rénovée en 1982, ne pouvant accueillir qu'une centaine de personnes, est trop petite pour recevoir les administrés de notre commune lors de diverses manifestations.

Cet équipement est devenu nécessaire pour permettre l'organisation d'activités culturelles, associatives, sportives et administratives.

Le coût estimatif des travaux est de 1 398 600 € H.T.

L'Etat et la Région Occitanie seront également sollicités.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** le projet de construction d'une salle polyvalente d'un coût prévisionnel de 1 398 600 € H.T.
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention d'équipement aussi substantielle que possible, sachant que l'Etat et la Région Occitanie seront sollicités.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'avancement de ce dossier et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché de travaux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Acceptation d'une offre de concours pour l'aménagement des voiries et réseaux de l'extension du lotissement Popiac - DE 2021 17**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'extension de la voie « rue des Aspres » vers les VRD du lotissement « Popiac 2 » sont de la seule compétence de la commune puisqu'il s'agit de son domaine public.

L'aménageur propose la signature d'une « offre de concours » avec la commune pour la prise en charge de l'intégralité du coût réel de ces travaux.

Il communique à cet effet le plan projet et l'estimation du coût des travaux.

Il sollicite l'autorisation de signature de ce document.

**Le Conseil Municipal a ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTTE** l'offre de concours de l'aménageur selon les plans et l'estimation du coût des travaux présentés.
- **DECIDE** l'inscription de ces travaux sur le budget en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Désignation des délégués du Conseil Municipal à la C.L.E.T.C. - DE 2021 18**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-29 en date du 02 juin 2020 désignant MM. BRIAL Jean-Pierre et LOPEZ Bruno délégués titulaires de la Commission Locale chargée d'Évaluer les Transfert de Charges (CLETC) au sein de la Communauté de Communes. MM. DUMORTIER James et BAPTISTE Eugénie ont été désignés suppléants.

Il donne lecture du courrier de M. le Président de la CCRC demandant la désignation de 1 membre titulaire et de 1 membre suppléant au sein de la CLETC conformément à la délibération de la CCRC en date du 4 mars 2021 définissant le nombre de sièges affecté à Chaque commune, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Il demande à l'assemblée d'annuler la délibération 2020-29 en date du 02/06/2020 et de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant qui sera obligatoirement un conseiller municipal.

**Le Conseil Municipal a ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**PROCEDE** à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (**CLETC**).

Après appel de candidature.

**Les résultats sont les suivants :**

- a) Nombre de votants : 13
- b) Bulletins nuls : 0
- c) Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13
- d) Majorité absolue : 7

**Ont obtenu :**

**Titulaire :**

- Monsieur BRIAL Jean-Pierre : 13 voix

**Suppléant :**

- Monsieur LOPEZ Bruno : 13 voix

En conséquence, M BRIAL Jean-Pierre est élu délégué titulaire et M LOPEZ Bruno est élu délégué suppléant pour représenter la Commune de CORBERE LES CABANES au sein de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (**CLETC**).

*Résultat du vote : Adoptée*

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Refus : 0*

**Objet: Maintien de la compétence en matière de PLU au niveau communal - DE 2021 19**

Monsieur le Maire expose que la loi ALUR du 24 mars 2014 a érigé en principe le caractère intercommunal de la compétence urbanisme. Cette compétence devenait obligatoire au 27 mars 2017, sauf opposition d'une minorité de blocage (au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'EPCI) exprimée entre le 26 décembre 2016 et le 27 mars 2017.

La loi organise un nouveau transfert de droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la CCRC par suite du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires dans les mêmes conditions.

En application de l'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2021 a été reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Ce report d'échéance s'accompagne d'un report de la période durant laquelle la minorité de blocage peut s'exprimer, dorénavant fixée du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021.

Il propose à l'assemblée le maintien de la compétence en matière de PLU au niveau communal, selon les besoins de positionnement demandé par la loi ALUR avant le 27 mars 2017 et renouvelés par courrier de Monsieur le Préfet en date du 03/12/2020.

**Le Conseil Municipal a ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DEMANDE** le maintien de la compétence en matière de PLU au niveau communal, selon les besoins de positionnement demandé par la loi ALUR avant le 27 mars 2017 et renouvelés par le courrier de Monsieur le Préfet en date du 03/12/2020.
- **PRECISE** que la notification de cette délibération à la Préfecture, à la DDTM et à la Communauté de Communes Roussillon Conflent.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document à ce sujet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Objet: Réalisation d'un prêt relai de 100 000 € - DE 2021 20**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de recourir à un prêt relai de 100 000 Euros sur 24 mois dans l'attente du versement des subventions et remboursement de TVA pour les opérations suivantes :

- Aménagement du Centre Technique Municipal,
- Mise aux normes et sécurisation du cami de Montou.

Il précise qu'un remboursement anticipé total ou partiel sera possible sans indemnité à chaque échéance.

**Le Conseil Municipal a ouï son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** de contracter un prêt relai de 100 000 Euros dans l'attente du versement des subventions et remboursement de TVA pour les opérations suivantes :

- Aménagement du Centre Technique Municipal,
- Mise aux normes et sécurisation du Cami de Montou.

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour la recherche de la meilleure proposition de prêt auprès des organismes financiers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le contrat de prêt et l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Objet: Décision modificative n° 1 - DE 2021 21**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6532	Frais de mission des Elus	- 100.00	
673	Titres annulés	100.00	
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
21578-000	Autres matériel et outillage	- 2 000.00	
2158-000	Autres installations et matériel	- 1 000.00	
2183-000	Matériel de bureau et informatique	3 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Le Conseil Municipal ouï son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Vote** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Questions diverses :**

- Explications sur le vote des taux de TEOM communautaires. L'assemblée trouve les critères de répartition injustes et demande de se renseigner sur les recours possibles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,  
Gérard SOLER